

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2024

Le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de M. le maire, **Jean-Luc LIVERNEAUX**.

Etaient présents : M. Yves NAULLEAU, M. Michel PANNETIER, Mme Laëtitia DA SILVA, Madame Mireille MARTIN, M. Stéphane SAUVAGERE, Mme Véronique OKERMANS, M. Laurent BARDIN, M. Cyril CHAUVOT, Madame Krystel GEORGE, Mme Sandrine MARTIRE, Mme Florence RENAUDIN, M. Yannick COPHER, M. Éric LENOIR, Mme Nathalie BARDIN

Ont donné pouvoir : M. Laurent CAUCHOIS à M. Éric LENOIR

Étaient absents : Mme Aurélie BERGER, Bruno GABUET, Mme Audrey MACON

Monsieur Yannick COPHER est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023

II Administration générale

1. Désignation auprès du comité consultatif des sapeurs-pompiers

III Urbanisme

1. Avis sur le projet du SCOT arrêté par le comité syndical du PETR du Grand Auxerrois

IV Finances

1. Décision modificative n°6 du Budget primitif 2023

V Environnement

1. Participation à l'atlas de la biodiversité

VI Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite une bonne année et surtout une bonne santé à ceux qu'il n'aurait pas encore vu.

Il exprime qu'avant de commencer la séance, il a une annonce à faire. Il a décidé de donner sa démission de la Mairie de Gurgy aux vues de certaines choses qui ne lui font pas plaisir et vu des courriers de démission reçus mentionnant un manque d'informations et d'autres choses. Le président de l'association Amphithéâtre a fait circuler un programme dans laquelle il se plaint du retrait de la petite salle du foyer qui sert désormais de local aux archives communales. Malgré ce courrier, Monsieur le Maire a prêté à cette association la salle de l'espace culturel pour une réunion cette semaine. Certains élus se plaignent de rétention d'informations. Suite à certains mails, des échanges ont été possibles comme avec Florence RENAUDIN ou Nathalie BARDIN.

Monsieur le Maire explique qu'il a deux solutions, rester ou non dans le conseil municipal. Il n'a pas pris sa décision. Il a des choses importantes à faire avant. Il indique avoir passé 16 ans au sein de l'équipe municipal avec plaisir et au service de la commune. Il reçoit depuis quelques temps beaucoup d'accusations même lorsqu'il a été souffrant et très souffrant. En novembre dernier, il lui a été reproché de ne pas avoir été et de ne pas avoir informé sur la Sainte Barbe de Chemilly-sur-Yonne. Il espère que personne n'aura jamais à subir ça. Il reconnaît qu'il n'est pas le meilleur mais qu'il essaye de donner le maximum d'informations. Il a pu échanger avec le président de l'association Amphithéâtre qui regrettait le manque d'échange avec les associations et d'une décision arbitraire pour le changement d'affectation de la petite salle du foyer. Lors des représentations dans la salle des fêtes en novembre 2023, l'association a remis à chaque spectateur un document se plaignant du retrait de la mise à disposition de cette salle. Il a répondu qu'il s'agissait d'une salle communale et d'une décision d'élus. Il a par ailleurs mis à disposition l'espace culture pour cette même association pour une réunion. Il répond aux demandes de services des uns et des autres. Par exemple, quand

Eric LENOIR l'a contacté pour un logement social, il a fait le nécessaire. Monsieur le Maire réaffirme qu'il fait suivre les informations le plus rapidement possible.

Eric LENOIR demande si la démission de Monsieur le Maire fait uniquement suite à la démission de deux élus du comité consultatif des pompiers.

Monsieur le Maire répond que non, qu'il y a d'autres choses. Il rappelle que tant qu'il n'a pas le retour du Préfet d'acceptation de sa démission, il continuera de tenir ses fonctions. Il ne veut pas polémiquer et continue de travailler. Il regrette le manque de retours et d'informations des élus.

Il indique avoir passé 16 ans merveilleux avec des hauts et des bas et n'a pas de regret de son engagement. Pour son premier mandat en tant qu'adjoint, il avait démissionné de son travail pour être à 100% pour Gurgy.

Eric LENOIR revient sur le fait qu'il a le sentiment que Monsieur le Maire utilise l'excuse des deux démissions pour démissionner. Ce n'est que son ressenti précise-t-il.

Monsieur le Maire confirme ce qu'il a déjà dit. C'est un cumul. Il remercie Véronique OKERMANS de son soutien quand il était malade.

I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023

Yves NAULLEAU demande que soit ajouté qu'il avait déjà dit il y a quelque temps la conséquence d'une décision de recours contre la communauté d'agglomération. Le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

II Administration générale

1. Désignation auprès du comité consultatif des sapeurs-pompiers

Cyril CHAUVOT explique que suite à l'annonce de Monsieur le Maire, il paraît difficile de procéder à l'élection du comité consultatif des sapeurs-pompiers.

Monsieur le Maire approuve. La délibération est reportée à un conseil ultérieur.

Yves NAULLEAU demande à Eric LENOIR qu'elle est la réelle raison de sa démission.

Eric LENOIR répond qu'il n'a pas à lui répondre, qu'il n'a pas de leçon de communication à recevoir de lui.

III Urbanisme

1. Avis sur le projet du SCOT arrêté par le comité syndical du PETR du Grand Auxerrois

Délibération n°2024/01 : Avis sur le projet du SCOT arrêté par le comité syndical du PETR du Grand Auxerrois

Par délibération en date du 17 octobre 2023, le comité syndical du PETR du Grand Auxerrois a arrêté le projet de SCOT. Conformément au code de l'urbanisme, la commune de Gurgy est invitée à exprimer son avis sur ce projet.

Les documents composant le SCOT sont :

- Le projet d'aménagement stratégique (PAS)
- Le document d'objectifs et d'orientations (DOO)
- Les annexes
- La délibération

Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.grandauxerrois.fr/>

Le conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- EMET un avis favorable au projet de SCOT arrêté le 17 octobre dernier par le PETR,
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la décision.

IV Finances

1. Décision modificative n°6 du Budget primitif 2023

Délibération 2024/02 Décision modificative n°6 du Budget primitif 2023

Le reversement de la taxe de séjour à la communauté d'agglomération pour l'année 2023 dépasse le montant inscrit au chapitre 014. Ce chapitre ne concerne que deux dépenses : le fond de péréquation des ressources communales et la taxe de séjour. Il convient donc de prendre une décision modificative exigée par le centre des finances publiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOpte la décision modificative n° 6 suivante du budget primitif 2023 :

Opération	Dépenses			Montant
	Chap	Article	Désignation	
	014	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	+ 600.00 €
	67	673	Titres annulés	- 600.00 €
	TOTAL			00.00 €

V Environnement

1. Participation à l'atlas de la biodiversité

Monsieur le Maire explique que faute d'élément la délibération est reportée à un prochain conseil. Il a rencontré la chef de projet de la communauté d'agglomération autour de ce projet d'atlas pour lequel la commune de Gurgy a été retenue avec 12 autres communes de l'agglomération.

Laurent BARDIN demande en quoi consiste exactement cet atlas, s'agit-il d'un recensement de la faune et de la flore.

Sandrine MARTIRE répond qu'il y a une partie recensement mais aussi un volet sensibilisation en direction de la population.

Nathalie BARDIN questionne la possibilité de subventions en cas de projets.

Monsieur le Maire explique que la Communauté d'agglomération est le porteur de projet.

Cyril CHAUVOT informe que l'atlas s'appuie sur des relais sur le territoire pour communiquer (collectif environnemental...)

VI Questions diverses

Cyril CHAUVOT informe que les pompiers sont intervenus sur l'Yonne à la suite d'une fuite d'hydrocarbures assez importante en amont du barrage.

Krystel GEORGE indique que cela viendrait d'une fuite à la station Esso d'Auxerre.

Yves NAULLEAU rappelle que la commune est en vigilance orange verglas.

Monsieur le Maire indique que les services techniques ont salé hier soir et saleront demain matin. Il remercie Marc THUREAU d'être revenu avec Cyril FOURNIER jusqu'à 22h pour saler.

Question du public :

Isabel SAUREL, présidente du comité des fêtes a une question de l'association. Elle lit ses notes : « Le comité des fêtes de Gurgy est en pleine incompréhension, et a quelques questions suite au mail reçu le mercredi 10 janvier 2024 signé par Laëtitia DA SILVA, adjointe au Maire. Le mail annulait une réunion prévue le 16 janvier et annonçait : « Lors de notre dernière réunion, il était convenu que l'on se rencontre le 16 janvier afin de définir qui sera en charge du 13 juillet 2024, la réunion de commission animation s'est réunie hier soir et a statué à l'unanimité que cette manifestation serait communale. » En parlant de « notre réunion, Laëtitia fait référence à la réunion du mardi 5 décembre 2023, en présence de plusieurs élus et membres du comité pour parler de la clé du portail du stade de foot pour notre sortie à Reims. Cyril CHAUVOT a principalement conduit la réunion sur ce sujet et d'autres, et pour renouer le dialogue entre les équipes. A la question d'Eric LENOIR « est-ce que le comité des fêtes veut encore travailler conjointement avec la mairie ? », le comité a répondu « oui, mais que le comité n'est à ce jour pas informé des projets à venir, que ce soient les apéros concerts ou les festivités du 13 juillet, qui habituellement étaient discutés ensemble avant les fêtes de fin d'année. » Les élus présents ont répondu ne pas avoir eu le temps de préparer les festivités du 13 juillet, mais que nous pouvions fixer une prochaine réunion pour l'organisation. La date de la réunion du 16 janvier 2024 avait été fixée. Suite au mail reçu le 10 janvier 2024, le comité est plus que surpris que la commission animation/communication n'ait pas attendu notre rencontre prévue le 16 janvier pour voir ensemble l'organisation des festivités. C'est très contradictoire avec les échanges

fédérateurs de la réunion du 5 décembre 2023. A son tour, le comité des fêtes demande : est-ce que la mairie veut collaborer avec le comité des fêtes ? »

Laetitia DA SILVA répond que le comité des fêtes avait demandé qui ferait le 13 juillet et que la commission animation a donc décidé que ce serait la commune.

Krystel GEORGE indique que le mail du 10 janvier invité à une confirmation sur le maintien de la réunion du 16 janvier. Laëtitia DA SILVA confirme et ajoute ne pas avoir eu de retour.

Yannick COPHER explique que bien que membre de la commission animation, il n'a pas reçu de convocation pour la réunion de la commission durant laquelle a été décidé à l'unanimité des membres présents l'organisation du 13 juillet par la commune.

Laetitia DA SILVA répond qu'il est membre du comité des fêtes.

Yannick COPHER rappelle que la convocation n'a pas été envoyée à tous. Laetitia DA SILVA répond qu'il est membre du comité des fêtes et c'est une situation complexe par rapport à la commission animation. Yannick COPHER lui rétorque qu'il sait où est sa place quand il est élu et quand il fait parti du comité des fêtes et qu'il sait faire la différence.

Laetitia DA SILVA répond que de toute façon vu l'annonce de Monsieur le Maire, la nouvelle municipalité verra ce que qu'elle fera.

Isabel SAURREL assure que son but n'est pas de mettre de l'huile sur le feu. Le comité a toujours défendu le conseil municipal dans ses décisions. La mise en route du comité des fêtes venait du conseil. Eric LENOIR est venu la chercher. Elle ne comprend pas.

Eric LENOIR signale que la collaboration doit être dans les deux sens.

Véronique OKERMANS interpelle sur la reprise de l'ensemble des manifestations par la commune.

Cyril CHAUVOT précise que le marché de Noël a mis le feu aux poudres. Le 13 juillet va pouvoir se faire ensemble.

Véronique OKERMANS ajoute que ce n'est pas très « réglo » de donner une date et de décider avant.

Isabel SAURREL confirme qu'elle n'a pas été invitée à la réunion de la commission alors que pour le marché de Noël, elle l'avait été. Pourquoi pas là ?

Un membre du comité des fêtes rappelle que les bénéficiaires du comité des fêtes sont redonnés à la commune et aux habitants sur d'autres actions.

Cyril CHAUVOT explique que plusieurs personnes craignaient que le comité des fêtes se désiste, comme ça a été le cas pour le marché de Noël, si la municipalité n'allait pas dans leur sens. La réunion aurait dû être conservée.

Isabel SAURREL insiste sur le fait qu'il aurait été bien d'attendre avant de décider d'en discuter.

Cyril CHAUVOT dit que de tout façon tout est remis en cause.

Eric LENOIR admet que le mail était maladroit.

Michel PANNETIER rappelle que la commune a besoin du comité des fêtes mais qu'il est nécessaire de dialoguer et d'avoir un cahier des charges.

Isabel SAURREL répond que depuis deux ans cela fonctionnait bien avec des réunions et des échanges.

Eric LENOIR évoque la mise en place d'un comité de pilotage pour la gestion avec la mairie et le comité des fêtes.

Un membre du comité des fêtes fait part de son incompréhension face à dans une petite commune des chamailleries digne d'une cour d'école. Il faut travailler ensemble et dépasser les conflits de personnes. Il y a beaucoup de retours positifs de personnes de l'extérieur sur les manifestations.

Monsieur le Maire conclut sur la nécessité de travailler sur qui fait quoi. Laëtitia DA SILVA indique à Isabel SAURREL qu'elle reprendra contact avec elle afin de reprogrammer une réunion pour réévoquer le sujet. Dès que nous en saurons plus quant au conseil municipal.

La séance est levée à 19h45

Les délibérations 2024/01 à 2024/02 ont été examinées au cours de cette séance et affichées et transmises en préfecture le 19 janvier 2024.

Le secrétaire de séance



M. Yannick COPHER

Le Maire



M. Jean-Luc LIVERNEAUX